

**Certificat à transmettre après et
dès que les formalités auront été accomplies à la**

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
Direction de la Coordination des Services de l'Etat
77010 MELUN Cedex
Tél. : 01 64 71 77 22
martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

PUBLICITÉ POUR L'INFORMATION DES TIERS

d'un arrêté préfectoral portant création de SIS
(Code de l'Environnement)

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Mme ou M. Le maire de la commune de

Certifie qu'une copie de l'arrêté préfectoral n° 2021-54/DCSE/BPE/IC du 22 octobre 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire des 115 communes listées en annexe 1 de l'arrêté préfectoral ,

1°/ est déposée à la mairie où elle peut y être consultée.

2°/ qu'un extrait de cet arrêté préfectoral énumérant notamment ses prescriptions a été affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois et ce
du au

3°/ que le conseil municipal en est informé

Fait à

Le

Mme ou M. le maire,